

# GUIDE

# APPUI AUX ASSOCIATIONS

## DISPOSITIF ET SYSTÈME DE SUBVENTIONS

COMMUNE DE LA HAGUE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



SAISON 2025





# L'ÉDITO

Mesdames, messieurs les responsables associatifs de La Hague,

Le Dispositif a deux ans et fait l'objet d'améliorations chaque année suite, notamment aux remontées des bénévoles associatifs.

Répondre à votre demande d'appui financier et matériel pour faciliter vos projets associatifs au service de l'animation et de la qualité de vie dans la Hague. Ceci dans un cadre d'équité et de lisibilité que vous avez fortement appelé de vos vœux.

Dans un contexte général où des contraintes fortes pèsent sur le budget communal, la municipalité préserve au mieux les moyens dédiés aux associations et à l'engagement des bénévoles Haguais. Réussir ensemble c'est porter collectivement l'objectif de partage de ces moyens et de solidarité inter-associations, c'est rechercher la meilleure utilisation possible des aides accordées.

La Hague et le Centre Communal d'Action Sociale animent le dispositif d'appui à votre intention, mis en place depuis 2023. La déclinaison et la mise en œuvre des politiques publiques de la commune et du CCAS, relatives au soutien associatif sont portées par plusieurs délégations, notamment :

- Sport et Vie Associative,
- Affaires Culturelles,
- Développement Durable,
- Affaires Générales qui comprennent le développement économique et la pêche,
- Solidarités et animation de la vie locale et commerciale,
- Éducation-Enfance-Jeunesse,
- CCAS (action sociale)

Le Dispositif d'Appui Aux Associations continue ainsi à évoluer, à partir de vos attentes et propositions exprimées lors des différentes rencontres entre la commune et les associations (RDV de la vie associative, forum des associations, soirées de l'information associative, RDV au fil de l'année...).

Ainsi, les outils d'accompagnement mis en place par la commune permettent une simplification de vos démarches administratives, une valorisation des dynamiques et de vos projets associatifs ainsi qu'une transparence dans le traitement des demandes.

Pour tirer ensemble le meilleur de ce jeune Dispositif d'Appui Aux Associations, quelques règles de fonctionnement et quelques nouveaux outils simples doivent être partagés et progressivement appropriés. Cela nécessite certes un peu de temps, mais vous pouvez bénéficier en toute circonstance de l'appui des services communaux et des élus. Aucune association n'est laissée sur le bord de la route.

N'hésitez pas à poser vos questions, à faire de nouvelles propositions. Nous restons à l'écoute.

Avec notre considération, pour l'engagement qui est le vôtre au service de la vie communale.

Manuela MAHIER

**Maire de La Hague**

Jean-Marie FLEURY

**Maire Adjoint de La Hague en charge du Sport  
et de la Vie Associative**



# SOMMAIRE

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. LES RÈGLES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT du dispositif d'appui aux associations .....</b>  | <b>5</b>  |
| 1. Nomenclature associative .....                                                              | 5         |
| 2. Types de subventions .....                                                                  | 5         |
| 3. Critères de subventions .....                                                               | 5         |
| 4. Système de pondération .....                                                                | 6         |
| 5. Campagnes de subventions .....                                                              | 6         |
| 6. Répartitions des versements des subventions .....                                           | 6         |
| 7. Principes transversaux à l'application du nouveau dispositif d'Appui aux Associations ..... | 7         |
| <b>II. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT relatives aux différentes thématiques associatives.....</b>    | <b>8</b>  |
| 1. Associations sportives et apparentées .....                                                 | 8-10      |
| 2. Associations culturelles .....                                                              | 11-12     |
| 3. Associations de développement durable (dont chasse) .....                                   | 13        |
| 4. Associations de développement économique et aux associations de pêcheurs .....              | 14        |
| 5. Associations de solidarités .....                                                           | 15        |
| 6. Associations « ccas » .....                                                                 | 17        |
| 7. Associations « éducation-enfance-jeunesse » .....                                           | 19        |
| <b>III. DÉMARCHES administratives : LE PORTAIL USAGER .....</b>                                | <b>20</b> |
| 1. La fiche d'identité associative .....                                                       | 20        |
| 2. Les formulaires de demandes de subventions et de bilans .....                               | 24        |
| 3. Relations avec la Commune ou le CCAS .....                                                  | 27        |

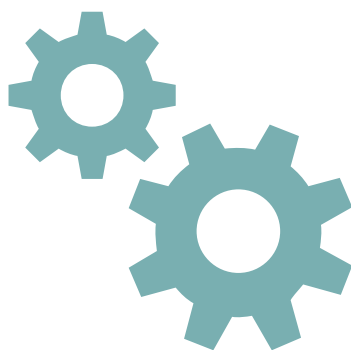
# I. LES RÈGLES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF D'APPUI AUX ASSOCIATIONS

## 1 Nomenclature associative

Les différentes associations en lien avec la Commune et le CCAS ont été classées par thématiques qui composent une Nomenclature :

- Associations sportives et apparentées,
- Associations culturelles et apparentées,
- Associations de Développement Durable et apparentées,
- Associations Affaires Générales et apparentées,
- Associations de Solidarités et apparentées,
- Associations CCAS et apparentées,
- Associations Éducation-Enfance-Jeunesse et apparentées (non concernées par les règles générales de fonctionnement).

Cette nomenclature est un répertoire d'associations en lien avec la commune et le CCAS. Elle ne conditionne pas, à elle seule, l'attribution d'une subvention.



Des critères d'entrée ou de sortie de la nomenclature sont définis :

### Entrée dans la nomenclature

- Associations dont le siège ou une antenne est situé sur le territoire,
- Ou Association hors territoire ayant sollicité la commune ou le CCAS pour la mise en place d'actions sur le territoire sur les 3 dernières années,
- Ou Association hors territoire comptant dans ses adhérents ou potentiels bénéficiaires des habitants de la Hague et répondant à des enjeux déterminés dans le projet de mandat.

### Sortie de la nomenclature

- Association dissoute,
- ou Association dont le siège ou une antenne change et n'est plus située sur le territoire,
- ou Association hors territoire ayant mis en place des actions sur le territoire mais inactive depuis au moins 3 ans,
- ou Association hors territoire répondant à des enjeux du projet de mandat mais ne comptant plus dans ses adhérents ou potentiels bénéficiaires des habitants de La Hague.

Le fléchage de la délégation d'une association non référencée dans la nomenclature est définie par les statuts de l'association (et non par de possibles projets thématiques qu'elle met en œuvre). Une mise à jour de la nomenclature sera effectuée chaque année par la direction sport et vie associative en lien avec les délégations concernées.

## 2 Types de subventions

Trois types de subventions sont définis :

- Des subventions de Fonctionnement : relatives à la vie courante d'une association.
- Des subventions au Projet : relatives à l'organisation d'événements ou animations (peut comprendre un cycle d'activités) analysées en fonction de la thématique et du périmètre du projet.
- Des subventions d'Investissement selon des besoins spécifiques et délégations concernées.

Les types de subventions sont mobilisés selon les délégations concernées et les orientations budgétaires en vigueur.

## 3 Critères de subventions

Deux volets de critères, complémentaires et au service d'un cadre global cohérent sont définis :

- Des critères transversaux identiques et valables pour toutes les associations,
- Des critères thématiques spécifiques à chaque type d'associations



## 4 Système de pondération

Le Dispositif d'Appui Aux Associations fonctionne par enveloppes financières définies dans le cadre d'orientations budgétaires votées par le conseil municipal. Les différents critères de subventions sont pondérés au vue des politiques publiques portées par la commune et le CCAS. Cette pondération peut faire l'objet d'une évolution en fonction des politiques développées.

## 5 Campagnes de subventions

Les demandes de subventions des associations se font durant deux périodes de campagne annuelles de demandes de subventions pour le fonctionnement et les projets (campagne n°1 : du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril et campagne n°2 : du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre) et une campagne de subventions pour les investissements (campagne du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril).

- Les demandes de subvention de fonctionnement sont limitées à une campagne par an, par association.
- Les demandes de subvention aux projets sont possibles sur les deux campagnes en fonction de la date du projet.
- Les demandes de subvention d'investissement sont limitées à une campagne par association et par an, du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril de l'année N.

Aucune demande de subvention ne sera acceptée, par principe et lisibilité, en dehors des campagnes définies, sauf cas exceptionnel défini dans le cadre des commissions concernées et voté par le conseil municipal ou au cas par cas de manière non récurrente. Une demande de subvention exceptionnelle faite en dehors des campagnes définies (création d'association en cours d'année, aléas, etc.) sera automatiquement discutée lors de la campagne de subvention suivante.

## 6 Répartitions des versements des subventions

### Versements en deux temps

Hormis dans les cas définis ci-après, les versements des subventions s'effectuent en deux temps :

- Pour les subventions de fonctionnement : 80% en début d'exercice et un solde en fin d'exercice après étude des bilans financiers et d'activités.
- Pour les subventions de projet d'événement : 80% sur présentation d'un budget prévisionnel et un solde après étude des bilans financiers et d'activités du projet.

*Si le projet n'a pas lieu : pas de frais engagés : remboursement de la subvention versée*

*Si frais engagés : traitement classique.*

- Pour les subventions d'investissement : 80% avant l'achat sur présentation d'un justificatif et un solde après l'achat sur présentation d'un justificatif financier de l'achat.

Pour les trois types de subventions, le deuxième versement et la définition de son montant exact sont conditionnés au bilan d'activités transmis par chaque association bénéficiant d'une subvention. La commune ne peut légalement verser des subventions sans justifications. Les bilans d'exercice, de projet ou d'investissement sont à transmettre au maximum 6 mois après la fin de l'action. Passé ce délai, la commune se réserve le droit

de ne pas donner suite aux demandes de versement de solde de subvention.

### Mesure de simplification pour les demandes de subventions inférieures ou égales à 500 €

Seuil d'application des mesures de simplification : subventions de fonctionnement ou de projets de 500€ ou moins.

- Les demandes de « subvention aux projets » de 500€ ou moins peuvent être intégrées dans les demandes de subventions de fonctionnement, en un seul dossier.
- Les subventions de 500€ ou moins peuvent faire l'objet d'un seul versement de 100% des subventions (et non 80%/20%). Cette mesure de simplification n'exonère pas les associations concernées de la transmission d'un bilan d'activités à la commune après l'action réalisée (fonctionnement, projet, investissement).
- Si les bilans transmis soulignent un excédent budgétaire de l'action menée et devant l'incapacité de moduler la subvention versée du fait du versement de 100% en amont de l'action, la commune se réserve le droit d'ajuster à la baisse le montant de subvention de l'année suivante.
- Les demandes de subvention de 500€ ou moins peuvent ne pas faire l'objet d'une convention dédiée.



## 7 Principes transversaux à l'application du nouveau dispositif d'Appui aux Associations

### Contrat d'Engagement Républicain

Selon la LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et notamment ses articles 12, 49 et 63, l'attribution de subventions est conditionnée par la souscription préalable d'un Contrat d'Engagement Républicain dont la méconnaissance et le non-respect de ses principes entraînent notamment le remboursement de la subvention (exemplaire joint au Guide Pratique).

### La prise en compte de l'autofinancement des associations

Le principe d'autofinancement est défini comme la valorisation des associations ayant d'autres sources de recettes que les subventions de la commune. La subvention de la commune ou du CCAS ne pourra pas excéder 75% du budget prévisionnel de l'association pour le fonctionnement et les projets et 50% du budget prévisionnel des investissements. La subvention de la commune ne pourra pas excéder le montant de subvention demandé par l'association.

### La mesure «Provision emploi»

Elle est destinée aux associations employeuses ayant 6 mois ou moins de trésorerie sur le compte de résultat de l'exercice concerné : Versement du solde de la subvention fonctionnement pour atteindre l'équilibre budgétaire entre 80 % et 100 % en ajoutant 2 % du montant des subventions votées ; dans la limite des 100 % des subventions votées.

### Interdiction de versement de subvention municipale d'une association à une autre, sauf accord municipal

Le reversement d'une subvention est strictement interdit sur le fondement de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938. Il y a, cependant, une exception notable : la collectivité publique ou territoriale qui verse la subvention peut autoriser expressément le reversement des subventions dans la convention conclue entre ladite collectivité et l'organisme subventionné. Pour rappel, un don se doit d'être désintéressé.

### La prise en compte du Développement Durable

La Commune de La Hague et le CCAS s'engagent dans le Développement Durable. Le champ d'intervention des associations dans le Développement Durable est large et différentes actions pourraient être valorisées. Les élus municipaux souhaitent mettre l'accent sur les associations ayant un engagement environnemental dans leur fonctionnement et leurs projets. À titre d'exemple, voici une liste d'actions qui pourraient être valorisées :

- Transport : inciter les adhérents et/ou le public à venir à pied, en vélo, en bus ou en covoiturage, tarif spécifique pour les personnes venant en transport en commun, etc.
- Consommation d'énergie et d'eau : agir pour la réduction des consommations des bâtiments, planifiez vos événements sur les périodes ne demandant pas de chauffage, en journée pour limiter le besoin d'éclairage artificiel, signaler les fuites dans les bâtiments et autres pertitions d'énergie, etc.
- Communication : réduire les productions de supports papier en privilégiant la communication numérique, favoriser les supports en papier recyclé, etc.
- Déchets : réduire à la source en limitant les emballages, favoriser les emballages recyclés, utiliser de la vaisselle réutilisable, organiser le tri sélectif de vos déchets,
- Respect des espaces utilisés : Sensibiliser au jet de déchets, mégots, identifier les zones naturelles à préserver et limiter les piétinements, stationnements, etc.
- Alimentation : limiter le gaspillage alimentaires, privilégier des produits locaux et/ou une alimentation saine
- Sensibilisation : sensibiliser les membres de votre association, communiquer sur les engagements environnementaux de votre association ou de votre projet

*Ps : cette liste n'est pas exhaustive et d'autres actions pourront également être soutenues.*

*Un critère relatif au Développement Durable figure de manière transversale dans les formulaires de demande de subvention de fonctionnement et de projet en lien avec le Plan communal de développement durable (voir site internet de la commune de La Hague, [www.lahague.fr](http://www.lahague.fr)).*

## II. LES RÈGLES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AUX DIFFÉRENTES THÉMATIQUES ASSOCIATIVES

### 1 Associations sportives et apparentées

#### Familles d'associations

Les associations attachées à la Délégation « Sport et Vie Associative » se divisent en deux :

- Les associations sportives – concernées par le Dispositif d'Appui aux Associations.
- Les associations non sportives.

#### Types de subventions

Les associations sportives sont concernées par les types de subventions suivants :

- Fonctionnement.
- Projets (seulement pour les associations sportives).
- Investissement.

#### Subvention de fonctionnement Associations Sportives

| CRITÈRES                                                                                                                                                        | INDICATEURS                                                                                                                                | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :<br/>Effectifs de l'association</b>                                                                                                               | Nombre d'adhérents de moins de 18 ans - Territoire                                                                                         | <b>12%</b>  |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'adhérents de moins de 18 ans - Hors territoire                                                                                    |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'adhérents de 18 à 60 ans - Territoire                                                                                             |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'adhérents de 18 à 60 ans - Hors territoire                                                                                        |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'adhérents de plus de 60 ans - Territoire                                                                                          |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'adhérents de plus de 60 ans - Hors territoire                                                                                     |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'heures de bénévolat par an                                                                                                        |             |
| <b>Critère 2 :<br/>Emploi</b>                                                                                                                                   | Équivalent Temps Plein (ensemble des emplois formés et non saisonniers)                                                                    | <b>60%</b>  |
| <b>Critère 3 :<br/>Qualité de l'encadrement<br/>et formation</b>                                                                                                | Nombre d'encadrants - diplôme d'État                                                                                                       | <b>5%</b>   |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'encadrants - diplôme d'État en formation                                                                                          |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'encadrants - diplôme fédéral                                                                                                      |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'encadrants - diplôme fédéral en formation                                                                                         |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'arbitres de niveau département                                                                                                    |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'arbitres de niveau régional ou pré-national                                                                                       |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre d'arbitres de niveau national                                                                                                       |             |
| <b>Critère 4 :<br/>Aide au sport de compétition</b>                                                                                                             | Nombre de pratiquants au niveau départemental pondéré au poids de la discipline                                                            | <b>10%</b>  |
|                                                                                                                                                                 | Nombre de pratiquants au niveau régional pondéré au poids de la discipline                                                                 |             |
|                                                                                                                                                                 | Nombre de pratiquants au niveau national pondéré au poids de la discipline                                                                 |             |
| <b>Critère 5 :<br/>Participation aux animations sportives<br/>communales (interventions scolaires,<br/>péri et extra scolaires, prestations di-<br/>verses)</b> | Encadrement d'activités sur le temps scolaire (cycles et rallye) – Niveaux soutenus définis par délibération                               | <b>10%</b>  |
|                                                                                                                                                                 | Encadrement d'activités sur le temps péri ou extra-scolaire (en direct, via l'Éveil sportif)                                               |             |
|                                                                                                                                                                 | Participation à des stages ou animations municipales (hors forum et interventions scolaires et périscolaires, exemple : stages découverte) |             |
| <b>Critère 6 :<br/>Participation à la vie du territoire et<br/>développement durable</b>                                                                        | Participation au forum des associations                                                                                                    | <b>2%</b>   |
|                                                                                                                                                                 | Organisation de stages à destination des adhérents ou des pratiquants libres                                                               |             |
|                                                                                                                                                                 | Organisation d'animations et d'événements à destination des adhérents ou des pratiquants libres                                            |             |
|                                                                                                                                                                 | Partenariat avec des acteurs locaux                                                                                                        |             |
|                                                                                                                                                                 | Retombées sur le territoire et développement durable                                                                                       |             |
|                                                                                                                                                                 | Valorisation du partenariat avec la Ville et communication de l'actualité municipale auprès des adhérents                                  |             |



## Associations Sportives (suite)

| CRITÈRES                                                                                                                                                  | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                      | Pondération                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Critère 7 :<br/>Capacité d'autofinancement</b>                                                                                                         | Part de la subvention municipale dans le Budget prévisionnel de l'association                                                                                                                                                    | <b>0,50%</b>                                              |
| <b>Critère 8 :<br/>Accessibilité handicap et Sport Santé</b>                                                                                              | Mise en place d'actions favorisant la pratique sportive pour les personnes ciblées                                                                                                                                               | <b>0,50%</b>                                              |
| <b>Critère 9 (hors pondération) :<br/>Accessibilité financière</b>                                                                                        | Coupons Loisirs - Participation à l'adhésion des enfants de 6 à 18 ans résidant sur le territoire et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF ou de la MSA -25% du coût de l'inscription plafonné à 50,00 euros | <b>50€<br/>max X<br/>nombre<br/>d'adhésions</b>           |
| <b>Critère 10 (hors pondération) :<br/>participation au financement des charges énergétiques pour les associations gestionnaires d'équipements dédiés</b> | Charges de consommation d'électricité - Sur facture                                                                                                                                                                              | <b>1000€<br/>max par<br/>association<br/>bénéficiaire</b> |
|                                                                                                                                                           | Charges de nettoyage de vitrerie - Sur facture                                                                                                                                                                                   | <b>1100€<br/>max par<br/>association<br/>bénéficiaire</b> |

## Subvention de fonctionnement Associations Non-Sportives

| CRITÈRES                                                                             | INDICATEURS                                                                   | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :<br/>Effectifs de l'association</b>                                    | Nombre d'adhérents de moins de 18 ans - Territoire                            | <b>45%</b>  |
|                                                                                      | Nombre d'adhérents de moins de 18 ans - Hors territoire                       |             |
|                                                                                      | Nombre d'adhérents de 18 à 60 ans - Territoire                                |             |
|                                                                                      | Nombre d'adhérents de 18 à 60 ans - Hors territoire                           |             |
|                                                                                      | Nombre d'adhérents de plus de 60 ans - Territoire                             |             |
|                                                                                      | Nombre d'adhérents de plus de 60 ans - Hors territoire                        |             |
|                                                                                      | Nombre d'heures de bénévolat par an                                           |             |
| <b>Critère 2 :<br/>Participation à la vie du territoire et Développement durable</b> | Participation au forum des associations                                       | <b>45%</b>  |
|                                                                                      | Retombées sur le territoire et développement durable                          |             |
|                                                                                      | Service rendu sur la commune                                                  |             |
|                                                                                      | Communication de l'actualité municipale auprès des adhérents                  |             |
| <b>Critère 3 :<br/>Capacité d'autofinancement</b>                                    | Part de la subvention municipale dans le Budget prévisionnel de l'association | <b>10%</b>  |

**Cas particulier des associations non-sportives rattachées à la Délégation SVA :** Conformément à la Délibération 88DL2021-004 relative aux modalités de Surveillance estivale de la plage d'Urville-Nacqueville, les subventions attribuées à la Société Nationale de Sauvetage en Mer fixées par Convention dédiée n'entrent pas dans le cadre des critères définis ci-dessus.



## Subventions de projets Associations Sportives

| CRITÈRES                                                                      | INDICATEURS                                                                                            | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :<br/>Effectifs du projet d'événement</b>                        | Nombre de personnes participant à l'événement                                                          | <b>40%</b>  |
|                                                                               | Nombre de personnes touchées par l'événement (public, etc.)                                            |             |
|                                                                               | Nombre de professionnels engagés dans l'organisation                                                   |             |
|                                                                               | Nombre de bénévoles engagés dans l'organisation                                                        |             |
| <b>Critère 2 :<br/>Objet et portée de l'événement</b>                         | Positionnement vis-à-vis d'un axe de la politique municipale                                           | <b>25%</b>  |
|                                                                               | Portée de l'événement (interne à l'association, local, départemental, régional, national et au-delà)   |             |
|                                                                               | Ouverture du projet (aux membres de l'association, aux usagers du secteur d'activité, au grand public) |             |
| <b>Critère 3 :<br/>Participation à la vie locale et développement durable</b> | Retombées sur le territoire et développement durable                                                   | <b>25%</b>  |
|                                                                               | Nombre de partenaires locaux du projet                                                                 |             |
| <b>Critère 4 :<br/>Capacité d'autofinancement</b>                             | Part de la subvention municipale dans le Budget prévisionnel de l'événement                            | <b>10%</b>  |

## Subventions d'investissement Associations sportives et non-sportives

| CRITÈRES                                                                                                              | INDICATEURS                                                                                                                                                                          | APPLICATION                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Critère 1 :<br/>Projet d'investissement d'associations sportives en lien avec la politique sportive municipale</b> | Analyse par la Commission Sport et Vie Associative de la demande et priorisation en fonction des différents projets proposés                                                         | Recevabilité thématique                                                                                                      |
| <b>Critère 2 :<br/>Participation bloquée à 50% de l'investissement</b>                                                | 50% du montant prévisionnel du projet d'investissement de l'association                                                                                                              | 50% max                                                                                                                      |
| <b>Critère 3 :<br/>Équité de répartition de l'enveloppe d'investissement</b>                                          | Montant retenu par association ramené à un taux de X% du montant total des demandes éligibles. La subvention attribuée ne pourra pas excéder X% du prorata de l'enveloppe disponible | Montant Max de la subvention = 50% de l'investissement / 50% du total des investissements rapporté au montant de l'enveloppe |



## 2 Associations culturelles

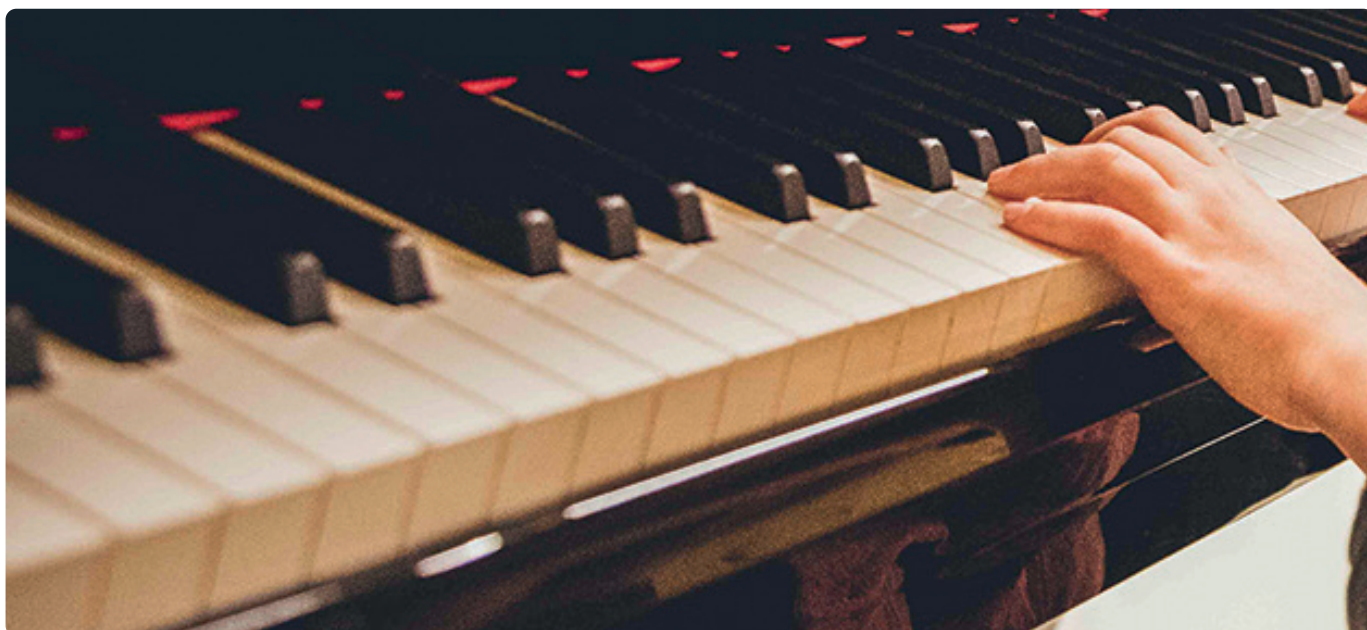
### Types de subventions

Les associations sont concernées par les types de subventions suivants :

- Fonctionnement
- Projets

### Critères de subventions de fonctionnement

| DÉLÉGATION                | CRITÈRES THÉMATIQUES                                                                                 | INDICATEURS                                                                                                                                     | Pondération |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CULTURE<br>FONCTIONNEMENT | <b>Critère 1 :<br/>Effectifs de<br/>l'association</b>                                                | Nombre d'adhérents de moins de 18 ans - Territoire                                                                                              | 17%         |
|                           |                                                                                                      | Nombre d'adhérents de moins de 18 ans - Hors territoire                                                                                         |             |
|                           |                                                                                                      | Nombre d'adhérents de plus de 18 ans - Territoire                                                                                               |             |
|                           |                                                                                                      | Nombre d'adhérents de plus de 18 ans - Hors territoire                                                                                          |             |
|                           | <b>Critère 2 :<br/>Emploi<br/>et prestations</b>                                                     | Équivalent Temps Plein (ensemble des emplois formés et non saisonniers)                                                                         | 25%         |
|                           |                                                                                                      | Prestations en heures par an                                                                                                                    |             |
|                           | <b>Critère 3 :<br/>Nature<br/>de l'offre<br/>proposée</b>                                            | Organisation d'animations à destination du plus grand nombre (enfants, adultes, intergénérationnels, seniors...)                                | 35%         |
|                           |                                                                                                      | Animations pour enfants                                                                                                                         |             |
|                           |                                                                                                      | Animations pour adultes                                                                                                                         |             |
|                           |                                                                                                      | Propositions de pratiques mêlant pratique amateur et professionnel                                                                              |             |
|                           |                                                                                                      | Organisation d'animations favorisant la pluridisciplinarité                                                                                     |             |
|                           |                                                                                                      | Politique tarifaire - tarif unique                                                                                                              |             |
|                           |                                                                                                      | Politique tarifaire - selon conditions                                                                                                          |             |
|                           | <b>Critère 4 :<br/>Participation<br/>à la vie du<br/>territoire<br/>et développement<br/>durable</b> | Participation au Forum des associations                                                                                                         | 20%         |
|                           |                                                                                                      | Propositions s'intégrant dans 3 axes ou plus du mandat municipal                                                                                |             |
|                           |                                                                                                      | Propositions s'intégrant dans 2 axes du mandat municipal                                                                                        |             |
|                           |                                                                                                      | Propositions s'intégrant dans 1 axe du mandat municipal                                                                                         |             |
|                           |                                                                                                      | Propositions d'actions culturelles complémentaires à l'offre culturelle portée par la commune de La Hague                                       |             |
|                           |                                                                                                      | Recherche de collaboration avec d'autres acteurs locaux (associations culturelles, MJC, EHPAD, Foyers de personnes en situation de handicap...) |             |
|                           |                                                                                                      | Retombées pour le territoire - développement durable                                                                                            |             |
|                           | <b>Critère 5 :<br/>Capacité<br/>d'autofinancement</b>                                                | Subvention La Hague < 25% des produits du BP                                                                                                    | 3%          |
|                           |                                                                                                      | Subvention La Hague de 25% à 50% des produits du BP                                                                                             |             |
|                           |                                                                                                      | Subvention La Hague entre 50% et 75% des produits du BP                                                                                         |             |



## Critères de subventions de projet

| FAMILLE D'ASSOCIATION | CRITÈRES THÉMATIQUES                                 | INDICATEURS                                                                      | Pondération |
|-----------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CULTURE<br>PROJET     | <b>Critère 1 :<br/>Objet de l'événement</b>          | Réalisation de l'action sur le territoire de La Hague                            | 25%         |
|                       |                                                      | Réalisation de l'action sur une commune déléguée                                 |             |
|                       |                                                      | Réalisation de l'action sur La Hague et d'autres territoires                     |             |
|                       |                                                      | Réalisation de l'action hors territoire                                          |             |
|                       |                                                      | Événement s'intégrant dans 3 axes ou plus du projet de mandat                    |             |
|                       |                                                      | Événement s'intégrant dans 2 axes du projet de mandat                            |             |
|                       |                                                      | Événement s'intégrant dans 1 axe du projet de mandat                             |             |
|                       |                                                      | Événement s'adressant à tous les âges                                            |             |
|                       |                                                      | Événement s'adressant à un public enfant                                         |             |
|                       |                                                      | Événement s'adressant à un public adulte                                         |             |
|                       |                                                      | Politique tarifaire adaptée - tarif unique                                       |             |
|                       |                                                      | Politique tarifaire adaptée - selon conditions                                   |             |
|                       | <b>Critère 2 :<br/>Rayonnement de l'événement</b>    | Rayonnement au-delà de la CAC                                                    | 35%         |
|                       |                                                      | Rayonnement à l'échelle de la CAC                                                |             |
|                       |                                                      | Rayonnement à l'échelle de La Hague                                              |             |
|                       |                                                      | Artistes nationaux et internationaux                                             |             |
|                       |                                                      | Artistes régionaux et départementaux                                             |             |
|                       |                                                      | Artistes locaux                                                                  |             |
|                       |                                                      | Inscription des événements dans le support «On Sort»                             |             |
|                       |                                                      | Nombre de personnes participants à l'événement (- 50 pers.)                      |             |
|                       |                                                      | Nombre de personnes participants à l'événement (entre 50 et 100 pers.)           |             |
|                       |                                                      | Nombre de personnes participants à l'événement (+ 100 pers.)                     |             |
|                       | <b>Critère 3 :<br/>Participation à la vie locale</b> | Association ayant son siège social sur La Hague                                  | 35%         |
|                       |                                                      | Association ayant son siège social hors La Hague                                 |             |
|                       |                                                      | Recherche de collaboration avec acteurs de La Hague                              |             |
|                       |                                                      | Recherche de collaboration hors acteurs de La Hague                              |             |
|                       |                                                      | Proposition d'actions de médiation dans les établissements scolaires de La Hague |             |
|                       |                                                      | Événement ayant lieu dans des équipements culturels dédiés                       |             |
|                       |                                                      | Événement ayant lieu des lieux atypiques du territoire                           |             |
|                       | <b>Critère 4 :<br/>Capacité d'autofinancement</b>    | Retombées pour le territoire - développement durable                             | 5%          |
|                       |                                                      | Subvention La Hague < 25% des produits du BP                                     |             |
|                       |                                                      | Subvention La Hague de 25% à 50% des produits du BP                              |             |
|                       |                                                      | Subvention La Hague > 50%                                                        |             |

### 3 Associations de développement durable (dont chasse)

#### Familles d'associations

Les associations attachées à la Délégation « Développement Durable » se divisent en deux :

- Les associations hors chasse.
- Les associations de chasse.

#### Types de subventions

Les associations sont concernées par les types de subventions suivants :

- Fonctionnement.
- Projets.

#### Critères de subventions de fonctionnement

| FAMILLES D'ASSOCIATION   | CRITÈRES THÉMATIQUES DE FONCTIONNEMENT                                                                                                                  | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                                  | Pondération        |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Associations hors chasse | <b>Critère 1 : Effort d'autofinancement</b>                                                                                                             | Part de la subvention communale dans le budget prévisionnel de l'association                                                                                                                                                                                                 | 10%                |
|                          | <b>Critère 2 : S'inscrire dans un des enjeux du développement durable porté par le PCDD ayant des impacts sur le territoire</b>                         | La lutte contre le dérèglement climatique                                                                                                                                                                                                                                    | 35%                |
|                          |                                                                                                                                                         | La protection de notre environnement                                                                                                                                                                                                                                         |                    |
|                          |                                                                                                                                                         | La consommation et la production responsable                                                                                                                                                                                                                                 |                    |
|                          |                                                                                                                                                         | La résilience face aux enjeux de demain                                                                                                                                                                                                                                      |                    |
|                          |                                                                                                                                                         | L'éducation au développement durable                                                                                                                                                                                                                                         |                    |
|                          | <b>Critère 3 : Participer activement aux actions du PCDD (mairie exemplaire)</b>                                                                        | Nombre de participation à des actions initiées par la commune (Exemples : appel à projets pédagogiques, opération de restauration de milieux, ...)                                                                                                                           | 50%                |
|                          | <b>Critère 4 : Développement durable</b>                                                                                                                | Concernant le développement durable, au-delà de l'objet de l'association, développez-vous des actions ou bonnes pratiques pour préserver l'environnement dans votre quotidien ou lors évènements que vous organisez ? Si oui, lesquelles ? Citez des actions mises en œuvre. | 5%                 |
| Associations de chasse   | <b>Critère 1 : Effort d'autofinancement</b>                                                                                                             | Part de la subvention communale dans le budget prévisionnel de l'association                                                                                                                                                                                                 | 20%                |
|                          | <b>Critère 2 : Actions d'intérêt général ou en vue de gérer durablement la ressource (sensibilisation, formation, collaboration, ..) mises en œuvre</b> | Pour les adhérents de l'association (actions de sensibilisation / formation)                                                                                                                                                                                                 | 20%                |
|                          |                                                                                                                                                         | Pour les non- adhérents (actions de sensibilisation / formation / collaboration (agriculteurs, habitants, ...))                                                                                                                                                              |                    |
|                          |                                                                                                                                                         | Partage d'informations avec des réseaux (analyser la population et l'état sanitaire de la ressource et en transmettre les données aux organismes compétents) OU mise en place de mesures plus restrictives que la règle applicable pour préserver la ressource               |                    |
|                          |                                                                                                                                                         | <b>Critère 3 : Nombre d'adhérents</b>                                                                                                                                                                                                                                        | Nombre d'adhérents |
|                          | <b>Critère 4 : Développement durable</b>                                                                                                                | Actions ou bonnes pratiques pour préserver l'environnement                                                                                                                                                                                                                   | 5%                 |

#### Critères de subventions de projet

| FAMILLES D'ASSOCIATION                             | CRITÈRES THÉMATIQUES DE PROJETS                                           | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                            | Pondération |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Associations de chasse et associations hors chasse | <b>Critère 1 : Effectifs du projet d'événement</b>                        | Nombre de personnes participant à l'événement                                                                                                                                                                                                          | 40%         |
|                                                    |                                                                           | Nombre de personnes touchées par l'événement (public, etc.)                                                                                                                                                                                            |             |
|                                                    |                                                                           | Nombre de professionnels engagés dans l'organisation                                                                                                                                                                                                   |             |
|                                                    |                                                                           | Nombre de bénévoles engagés dans l'organisation                                                                                                                                                                                                        |             |
|                                                    | <b>Critère 2 : Objet et portée de l'événement</b>                         | Positionnement vis-à-vis des enjeux du développement durable (lutte contre le dérèglement climatique, protection de l'environnement, consommation et production responsable, résilience face aux enjeux de demain, éducation au développement durable) | 25%         |
|                                                    |                                                                           | Portée de l'événement (interne à l'association, local, départemental, régional, national et au-delà)                                                                                                                                                   |             |
|                                                    |                                                                           | Ouverture du projet (aux membres de l'association, aux usagers du secteur d'activité, au grand public)                                                                                                                                                 |             |
|                                                    | <b>Critère 3 : Participation à la vie locale et développement durable</b> | Actions ou bonnes pratiques pour préserver l'environnement dans le cadre du présent projet                                                                                                                                                             | 25%         |
|                                                    |                                                                           | Nombre de partenaires locaux du projet                                                                                                                                                                                                                 |             |
|                                                    | <b>Critère 4 : Capacité d'autofinancement</b>                             | Part de la subvention municipale dans le Budget prévisionnel de l'événement                                                                                                                                                                            | 10%         |



## 4 Associations de développement économique et aux associations de pêcheurs

### Familles d'associations

Les associations attachées à la Délégation « Affaires Générales » se divisent en deux :

- Les associations de pêcheurs.
- Les associations d'action économique.

### Types de subventions

Les associations sont concernées par les types de subventions suivants :

- Fonctionnement.
- Projets (seulement pour les associations d'action économique).

### Critères de subventions de fonctionnement

#### Associations de pêcheurs

| CRITÈRES                                                                                              | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :<br/>Nombre d'adhérents</b>                                                             | Inférieur ou égal à 10<br>11 à 25<br>25 à 50<br>Plus de 50                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>30%</b>  |
| <b>Critère 2 :<br/>L'association doit contribuer à la promotion et au développement du territoire</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au développement durable via une des actions suivantes : mobilité, consommation d'énergie, communication, déchets, protection des sites et de ses abords, achats (goodies, cadeaux, déco), alimentation, vaisselle et gestion de l'eau</li> <li>• Organisation d'une à deux manifestations sur le territoire</li> <li>• Valorisation du partenariat avec la commune</li> </ul> | <b>60%</b>  |
| <b>Critère 3 :<br/>Effort autofinancement</b>                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention inférieure à 25% du budget prévisionnel</li> <li>• Subvention comprise entre 25% à 50% du budget prévisionnel</li> <li>• Subvention comprise entre 50% à 75% du budget prévisionnel</li> </ul>                                                                                                                                                                                    | <b>10%</b>  |

### Critères de subventions de fonctionnement

#### Associations d'action économique

| CRITÈRES                                                                                              | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                          | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :<br/>Participation au développement durable</b>                                         | Participation au développement durable via une des actions suivantes : mobilité, consommation d'énergie, communication, déchets, protection des sites et de ses abords, achats (goodies, cadeaux, déco), alimentation, vaisselle et gestion de l'eau | <b>10%</b>  |
| <b>Critère 2 :<br/>L'association doit contribuer à la promotion et au développement du territoire</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'actions pour les habitants</li> <li>• Organisation d'une à deux manifestations sur le territoire</li> <li>• Nombre de bénévoles engagé dans la manifestation</li> </ul>                     | <b>80%</b>  |
| <b>Critère 3 :<br/>Effort autofinancement</b>                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention inférieure à 25% du budget prévisionnel</li> <li>• Subvention comprise entre 25% à 50% du budget prévisionnel</li> <li>• Subvention comprise entre 50% à 75% du budget prévisionnel</li> </ul>   | <b>10%</b>  |

| SUBVENTIONS DE PROJETS                                                                             | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pondération |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :<br/>Participation au dynamisme de la vie locale et retombées pour le territoire</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La manifestation a lieu sur le territoire</li> <li>• Attractivité de la manifestation sur le territoire de la CAC (nombre supérieur à 1500)</li> <li>• Attractivité de la manifestation sur le territoire Communale</li> <li>• L'organisateur valorise le partenariat avec la commune</li> </ul> | <b>90%</b>  |
| <b>Critère 2 :<br/>Effort autofinancement</b>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention inférieure à 25% du budget prévisionnel</li> <li>• Subvention comprise entre 25% à 50% du budget prévisionnel</li> <li>• Subvention comprise entre 50% à 75% du budget prévisionnel</li> </ul>                                                                                        | <b>10%</b>  |



## 5 Associations de solidarités

### Familles d'associations

Les associations attachées à la Délégation « Solidarités » se divisent en trois :

- Les associations haguaises d'animation locale, de prévention et de lutte contre les exclusions,
- Les associations non-haguaises d'animation locale, de prévention et de lutte contre les exclusions, répondant à des besoins non-assurés sur la commune,
- Les associations de coopération internationale haguaises.
- Les associations commerciales (pour les projets selon la nature : possibilité de rattachement à une autre délégation),
- Les associations d'animations commerciales.

### Types de subventions

Les associations sont concernées par les types de subventions suivants :

- Fonctionnement (associations de coopération internationale non éligibles).
- Projets.

- Investissement : pas de demandes possibles pour les achats de matériel de manifestations.

### Critères spécifiques d'éligibilité

- L'association devra être locale (avoir son siège sur la commune de La Hague) ou à l'échelle du Cotentin à partir du moment où elle répond à des besoins non couverts sur la commune.
- Les associations à vocation internationale ne peuvent prétendre à une subvention de fonctionnement. Elles devront par ailleurs pour toute demande (projet ou investissement), proposer des animations locales sur la commune pour faire connaître leur(s) action(s).
- Les demandes de subvention ne peuvent pas concerner des dons ou des chèques cadeaux aux adhérents.
- Les associations qui interviennent dans le cadre d'un dispositif existant (exemple : conventionnement avec la CAF) ne seront pas soumises à cette critérisation mais feront l'objet d'une convention avec une partie « évaluation » spécifique.

### Critères de subventions de fonctionnement

Associations de La Hague d'animation locale, de prévention et de lutte contre les exclusions

| SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT<br>pour les associations de La Hague d'animation locale, de prévention et de lutte contre les exclusions |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CRITÈRES THÉMATIQUES                                                                                                                  | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pondération |
| <b>Portée de l'association (FORFAIT)</b>                                                                                              | Pondération en fonction du nombre d'habitants pour les comités des fêtes et autres associations d'animation sociale locale : De 1 à 250; de 251 à 500; de 501 à 750; de 751 à 1000; de 1001 à 2000; plus de 2000<br>ET<br>Pondération en fonction du nombre d'adhérents pour les clubs des aînés, les anciens combattants, les associations de prévention, d'animation / au handicap et de lutte contre les exclusions : De 1 à 25; de 26 à 50; de 51 à 75; de 76 à 100; de 101 à 150; plus de 150 | <b>100%</b> |

Pour rappel, les projets ou cycles d'activités cités dans l'article 6b de l'Annexe I peuvent être intégrés dans les demandes de subventions de fonctionnement. Dans ce cas, les critères de projets seront appliqués.

### Critères de subventions de fonctionnement

Associations hors La Hague d'animation locale, de prévention et de lutte contre les exclusions qui répondent à des besoins non assurés sur la commune

| SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT<br>pour les associations hors La Hague qui répondent à des besoins non assurés sur la commune |                                                                                                                                                                                                                                                 |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CRITÈRES THÉMATIQUES                                                                                                       | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                     | Pondération |
| <b>Critère 1 : Visibilité, impact sur les habitants</b>                                                                    | 1/ Mise en place d'actions, de permanences ou d'accompagnements spécifiques pour les habitants de la commune<br>2/ Communication par l'association sur la commune concernant son activité<br>3/ Communication du soutien apporté par la commune | <b>90%</b>  |
| <b>Critère 2 : Financement</b>                                                                                             | Subvention de la commune de La Hague / au Budget Prévisionnel :<br>• Inférieure à 25%<br>• Égale à 25% et inférieure à 50%<br>• Entre 50% et 75%                                                                                                | <b>10%</b>  |



## Critères de subventions de projet (hors associations à vocation internationale)

| SUBVENTIONS PROJETS pour l'ensemble des associations                                                                                                                                                                                                                     | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                 | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :</b><br><b>Pertinence du projet au regard des grandes orientations politiques</b><br><b>Le projet favorise le lien social par : les échanges/convivialité, l'inclusion, le «aller vers»</b><br><b>ET/OU la prévention sur des thématiques spécifiques.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Très pertinent</li> <li>• Pertinent</li> <li>• Peu pertinent</li> </ul>                                                                                            | <b>50%</b>  |
| <b>Critère 2 :</b><br><b>Coopération entre associations ou avec d'autres partenaires</b>                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de partenariat</li> <li>• Absence de partenariat</li> </ul>                                                                                               | <b>5%</b>   |
| <b>Critère 3 :</b><br><b>Rayonnement du projet</b>                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur une commune déléguée</li> <li>• Sur plusieurs communes déléguées</li> <li>• Sur La Hague / sur La Hague et hors La Hague</li> </ul>                            | <b>30%</b>  |
| <b>Critère 4 :</b><br><b>Engagement pour la défense de l'environnement</b>                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche(s) aboutie(s)</li> <li>• Démarche(s) initiée(s)</li> <li>• Pas de démarche</li> </ul>                                                                     | <b>5%</b>   |
| <b>Critère 5 :</b><br><b>Financement</b>                                                                                                                                                                                                                                 | Subvention de la commune de La Hague / au Budget Prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inférieure à 25%</li> <li>• Égale à 25% et inférieure à 50%</li> <li>• Entre 50% et 75%</li> </ul> | <b>10%</b>  |

## Critères de subventions de projets d'associations à vocation internationale

| CRITÈRES THÉMATIQUES                                                                                                                                          | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                         | Pondération |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Critère 1 :</b><br><b>La demande relève du Développement Social Local (éducation, santé, autonomie alimentaire, prévention, amélioration du quotidien)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande sera validée par la Commission des Solidarités</li> </ul>                                                                                                       | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 2 :</b><br><b>Degré d'investissement dans la mise en place d'animations sur le territoire</b>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort</li> <li>• Moyen</li> <li>• Peu élevé</li> </ul>                                                                                                                      | <b>40%</b>  |
| Sous réserve de validation des critères 1 et 2                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                     |             |
| <b>Critère 3 :</b><br><b>Recherche de financements</b>                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaisant</li> <li>• Insuffisant</li> </ul>                                                                                                                             | <b>10%</b>  |
| <b>Critère 4 :</b><br><b>Financement</b>                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention commune de La Hague / au budget Prévisionnel :</li> <li>• Inférieure à 25 %</li> <li>• Égale à 25 % et inférieure à 50 %</li> <li>• Entre 50 et 75 %</li> </ul> | <b>10%</b>  |

## Critères de subventions d'investissement – Associations hors coopération internationale

| SUBVENTIONS INVESTISSEMENT pour les associations hors associations coopération internationale       |                                                                                                                                                                  |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CRITÈRES THÉMATIQUES                                                                                | INDICATEURS                                                                                                                                                      | Pondération |
| <b>Critère 1 :</b><br><b>Pertinence du projet et cohérence avec ce qui existe sur le territoire</b> | La pertinence et la cohérence seront validées par la Commission des Solidarités et graduées selon les indicateurs suivants : Fort, Moyen, non pertinent.         | <b>90%</b>  |
| <b>Critère 2 (sous réserve de validation du critère 1) :</b><br><b>Financement</b>                  | Subvention de la commune de La Hague / au Budget Prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inférieure à 25%</li> <li>• Entre 25% et 50%</li> </ul> | <b>10%</b>  |



## Critères de subventions d'investissement – Associations de coopération internationale

| SUBVENTIONS INVESTISSEMENT pour les associations de coopération internationale                                                                         |                                                                                                                                                            |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CRITÈRES THÉMATIQUES                                                                                                                                   | INDICATEURS                                                                                                                                                | Pondération |
| <b>Critère 1 :</b><br>la demande relève du Développement Social Local (éducation, santé, autonomie alimentaire, prévention, amélioration du quotidien) | La demande sera validée par la Commission des Solidarités.                                                                                                 | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 2 :</b><br>Degré d'investissement dans la mise en place d'animations sur le territoire                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort</li> <li>• Moyen</li> <li>• Peu élevé</li> </ul>                                                             | <b>40%</b>  |
| SOUS RÉSERVE DE VALIDATION DES CRITÈRES 1 ET 2                                                                                                         |                                                                                                                                                            |             |
| <b>Critère 3 :</b><br>Recherche de financements                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaisant</li> <li>• Insuffisant</li> </ul>                                                                    | <b>10%</b>  |
| <b>Critère 4 :</b><br>Financement                                                                                                                      | Subvention commune de La Hague / au Budget Prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inférieure à 25%</li> <li>• Entre 25% et 50%</li> </ul> | <b>10%</b>  |

## 6 Associations « CCAS »

### Familles d'associations

Les associations attachées au « Centre Communal d'Action Sociale » se divisent en deux :

- Une association relevant des axes suivants : Santé Prévention Recherche ; Accès aux droits et aux services
- Une association relevant des axes suivants : Social et/ou caritatif ; Insertion

### Types de subventions

Les associations sont concernées par les types de subventions suivants :

- Fonctionnement.
- Projets.
- Absence de subvention d'investissement.

Les projets subventionnés devront avoir lieu sur La Hague. Dans le cas contraire, le projet devra engager des habitants ou des professionnels intervenant sur la commune.

### Critères spécifiques d'éligibilité

Les associations devront relever d'un des 4 axes suivants :

- Santé Prévention Recherche
- Accès aux droits et aux services
- Social et/ou caritatif
- Insertion

Les associations s'inscrivant dans le cadre d'une convention avec le CCAS et pour lesquelles une évaluation spécifique est sollicitée ne sont pas concernées.

Les associations caritatives et celles concernées par la valorisation de l'emploi, devront avoir leur siège social ou une antenne sur la commune de La Hague.



## Pour les associations relevant des axes suivants :

Santé, Prévention, Recherche, Accès aux droits et aux services

| SUBVENTION FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DES AXES SUIVANTS :<br>Santé Prévention Recherche ;Accès aux droits et aux services                                              |                                                                                                                                            |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CRITÈRES DE FONCTIONNEMENT                                                                                                                                                                | CRITÈRES DE FONCTIONNEMENT                                                                                                                 | Pondération |
| <b>Critère 1 :</b><br>Proximité du siège social ou d'une antenne                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur La Hague</li> <li>Sur la CAC</li> <li>Sur le Département</li> <li>Au niveau National</li> </ul> | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 2 :</b><br>Régularité de la présence d'intervenants sur La Hague et en cas d'absence sur la commune, présence d'une permanence régulière sur une commune limitrophe à La Hague | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquent</li> <li>Ponctuel</li> <li>Rare</li> <li>Aucune</li> </ul> Limitrophe à La Hague           | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 3 :</b><br>Financement                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaisant</li> <li>Insuffisant</li> </ul>                                                        | <b>10%</b>  |
| <b>Critère 4 :</b><br>Engagement pour la défense de l'environnement                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche(s) aboutie(s)</li> <li>Démarche(s) initiée(s)</li> <li>Absence de démarche</li> </ul>      | <b>5%</b>   |
| <b>Critère 5 :</b><br>Présence de salariés au sein des associations locales                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ul>                                                                         | <b>5%</b>   |

## Subventions de Fonctionnement pour les associations relevant des axes suivants :

Social et/ou caritatif, Insertion

| SUBVENTION FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DES AXES SUIVANTS : social et/ou caritatif ; Insertion |                                                                                                                                            |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CRITÈRES DE FONCTIONNEMENT                                                                                      | INDICATEURS                                                                                                                                | Pondération |
| <b>Critère 1 :</b><br>Proximité du siège social ou d'une antenne                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur La Hague</li> <li>Sur la CAC</li> <li>Sur le Département</li> <li>Au niveau National</li> </ul> | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 2 :</b><br>Régularité de «permanences» d'intervenants sur La Hague                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Hebdomadaire</li> <li>Tous les 15 jours</li> <li>Une fois par mois</li> </ul>                       | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 3 :</b><br>Financement (demandes de financements)                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaisant</li> <li>Insuffisant</li> </ul>                                                        | <b>10%</b>  |
| <b>Critère 4 :</b><br>Engagement pour la défense de l'environnement                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche(s) aboutie(s)</li> <li>Démarche(s) initiée(s)</li> <li>Absence de démarche</li> </ul>      | <b>5%</b>   |
| <b>Critère 5 :</b><br>Présence de salariés au sein des associations locales<br>(Siège ou antenne sur La Hague)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> <li>Non</li> </ul>                                                                         | <b>5%</b>   |



## Critères de subventions de Projet pour l'ensemble des associations

| PROPOSITION SUBVENTION PROJET pour l'ensemble des associations                                  |                                                                                                                                                    |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CRITÈRES THÉMATIQUES DE PROJET                                                                  | INDICATEURS                                                                                                                                        | Pondération |
| <b>Critère 1 :</b><br><b>Proximité du siège social ou d'une antenne</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur La Hague</li> <li>• Sur la CAC</li> <li>• Sur le Département</li> <li>• Au niveau National</li> </ul> | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 2 :</b><br><b>Partenariat</b>                                                        | Partenariat avec une association locale ou un service communal/ le CCAS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui</li> <li>• Non</li> </ul>   | <b>40%</b>  |
| <b>Critère 3 :</b><br><b>Communication sur le projet auprès des habitants par l'association</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaisant</li> <li>• Insuffisant</li> </ul>                                                            | <b>5%</b>   |
| <b>Critère 4 :</b><br><b>Engagement pour la défense de l'environnement</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche(s) aboutie(s)</li> <li>• Démarche(s) initiée(s)</li> <li>• Absence de démarche</li> </ul>        | <b>5%</b>   |
| <b>Critère 5 :</b><br><b>Financement (demandes de financements)</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaisant</li> <li>• Insuffisant</li> </ul>                                                            | <b>10%</b>  |

## 7 Associations « ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE »

### Familles d'associations

Les associations attachées à la délégation « Éducation-Enfance-Jeunesse » se divisent en quatre :

- Les associations jeunesse de La Hague.
- Les associations de parents d'élèves (enseignement premier et second degrés).
- Les coopératives scolaires de La Hague.
- Le Foyer Social Éducatif pour les collégiens, lycéens, autres élèves en formation résidant La Hague.

### Types de subventions

- Les associations jeunesse sont concernées par les types de subventions suivantes :
  - Fonctionnement périscolaire.
  - Fonctionnement jeunesse.
- Les associations de parents d'élèves sont concernées par les types de subventions suivantes :
  - Fonctionnement.
  - Projets voyages, sorties, visites et actions pédagogiques diverses.
- Les coopératives scolaires de La Hague sont concernées par les types de subventions suivantes :
  - Projets pédagogiques.
  - Fonctionnement.
  - Fêtes de fin d'année.
- Le Foyer Social Éducatif de La Hague (pour les collégiens) est concerné par les types de subventions suivantes :
  - Fonctionnement.
  - Projets.

## Critères de subventions

| CRITÈRES DE PROJETS                                                                 | INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Critères pour les associations jeunesse</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Budget prévisionnel</li> <li>Bilan financier et d'activités avec critères qualitatifs et quantitatifs (activités menées, effectifs, taux d'encadrement, etc.)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Délibération 75DL2023-038</b><br><b>Critères pour les APE du premier degré</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement : 2 € / élève</li> <li>Nombre d'enfants présents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile</li> <li>Projets voyages, sorties, visites et actions pédagogiques diverses</li> <li>N'excède pas 50% du budget global dans la limite de l'enveloppe disponible</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Délibération 75DL2023-038</b><br><b>Critères pour les coopératives scolaires</b> | Fonctionnement : 2 € / élève résidant La Hague<br>Projet : n'excède pas 50% du budget global dans la limite de l'enveloppe disponible<br>Classes de neige, mer, autres classes : maximum 300 € / enfant<br>Séjours découverte (1 nuit et 2 jours minimum) <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le département : 20 € / jour / enfant plafonnée à la dépense totale</li> <li>Hors du département : 35 € / jour / enfant plafonnée à la dépense totale</li> </ul> Fonctionnement : 2 € / élève<br>Fêtes de fin d'année : 15 € max. / enfant (sur production de devis / facture acquittée / communication aux familles) |
| <b>Délibération 75DL2020-016</b><br><b>Critères pour le FSE/APE</b>                 | Fonctionnement : 2 € / élève résidant La Hague<br>Projet : n'excède pas 50% du budget global dans la limite de l'enveloppe disponible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## III. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : LE PORTAIL USAGER

### 1 La fiche d'identité associative

#### À quoi ça sert ?

La fiche d'identité permet de recueillir toutes les informations sur la vie de l'association (statuts, RIB, bilans financiers et moraux, coordonnées des membres du bureau) et d'être identifiée par la Commune et le CCAS. Sans fiche d'identité, aucune demande de subventions, de matériels ou autres ne peut être réalisée sur le Portail.

#### De nouvelles fiches d'identité pour toutes les associations

Dans le cadre de la mise en place du Dispositif d'Appui aux Associations, il est nécessaire d'actualiser les fiches d'identité. Une nouvelle fiche d'identité sera à créer par chaque association car celle-ci a été simplifiée et quelques nouvelles données seront demandées.

#### Avant de créer une fiche d'identité :

De quels documents et justificatifs avez-vous besoin ?

Avant de démarrer la création de la fiche d'identité, il faudra vous munir des fichiers suivants :

- Les statuts de l'association ;

- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association ;
- Le dernier compte-rendu d'assemblée générale ;
- Le budget réalisé ou compte de résultat du dernier exercice clos.
- Si votre association a touché 153 000 € ou plus de subventions publiques sur l'année N-1 : les derniers comptes annuels complets (bilan, compte de résultat, annexes), ainsi que le dernier rapport du commissaire aux comptes.
- Copie du Contrat d'Engagement Républicain signé.

Tous les formats de fichiers sont acceptés, il est toutefois recommandé d'utiliser le format PDF.

#### Adresse mail de contact de l'association

Merci de vous munir de l'adresse mail de contact de l'association. Il est vivement conseillé d'utiliser une adresse mail générique à l'association (ex : contactassociationtest@gmail.com). Une adresse générique permet à plusieurs membres de l'association d'accéder au Portail Usagers.

## Première étape

# Création d'un compte

- 1 Rendez-vous sur le site de la commune de La Hague

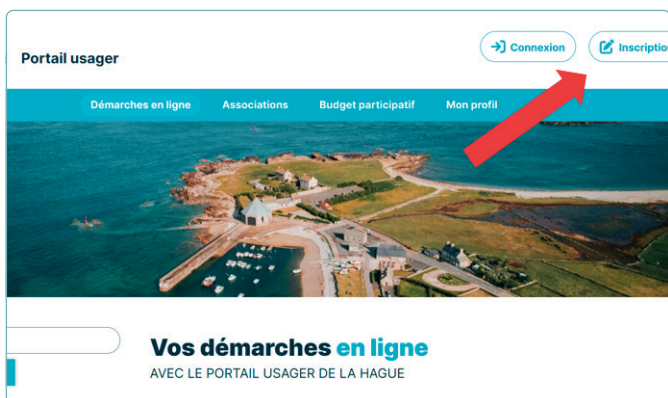
**lahague.fr**

- 2 Cliquez sur la vignette « Démarches en ligne » à droite de l'écran d'accueil. Cela vous permettra d'accéder au Portail Usager de la Commune.

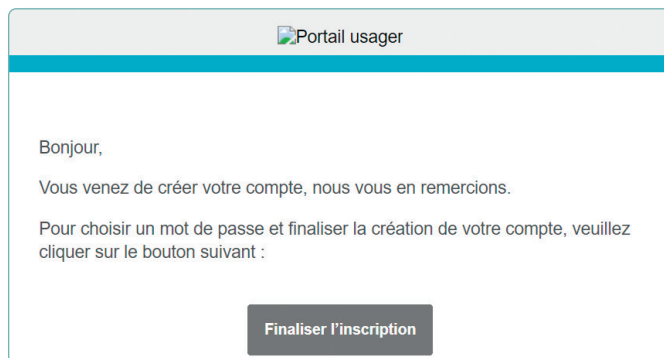


Sinon, Rendez-vous directement à l'adresse suivante : <https://portail-usager.lahague.com>

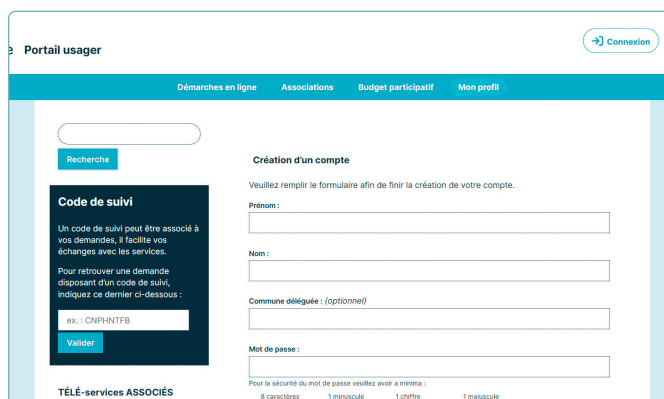
- 3 Cliquez ensuite sur « inscription » en haut à droite de la page d'accueil et suivez les instructions pour créer un compte usager avec un seul identifiant et un mot de passe :



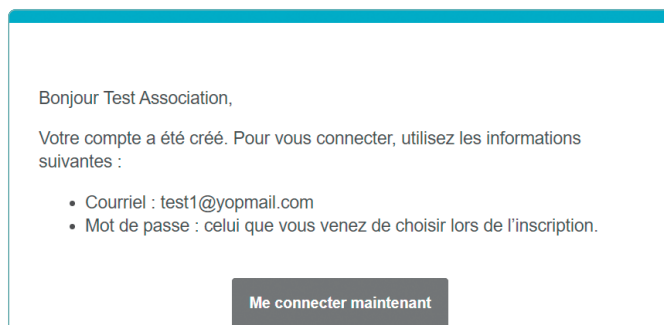
- 4 Vous recevez un mail de confirmation sur votre messagerie vous demandant de cliquer sur un lien afin de finaliser votre inscription.



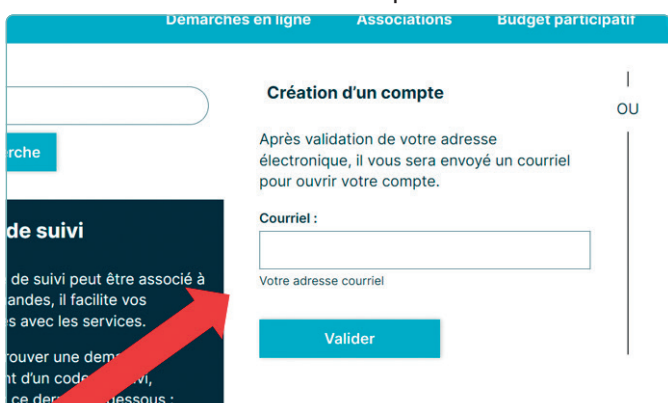
- 5 En cliquant sur le lien du mail « Finaliser l'inscription », vous arrivez sur une page afin de créer votre compte :



- 6 Une fois votre compte créé, vous recevez un mail de confirmation de création de compte :



Saisissez le courriel de l'association puis validez :



## Deuxième étape création d'une fiche d'identité

- 1 Accéder au portail Usagers de la Commune :  
**<https://portail-usager.lahague.com>**
- 2 Connectez-vous en cliquant sur le bouton Connexion en haut à droite de la page. Entrez vos identifiants (e-mail et mot de passe). Une fois connecté, votre nom d'utilisateur apparaît en haut à droite de page.

Portail usager

Démarches en ligne Associations Budget participatif Mon profil

Courriel :  OU FranceConnect est la solution par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

Mot de passe :

**Connexion**

→ Mot de passe perdu ? [Récupérez votre accès !](#)

- 3 Cliquez ensuite sur l'onglet « Associations » dans le menu principal de la page.

Portail usager

Démarches en ligne Associations Budget participatif Mon profil

**Vos démarches en ligne**  
AVEC LE PORTAIL USAGER DE LA HAGUE

Recherche

- 4 Vous pouvez maintenant cliquer sur le bouton Fiche d'identité de l'association pour accéder au formulaire.

Portail usager

Démarches en ligne Associations Budget participatif Mon profil

Bienvenue sur le portail associatif de la Commune de la Hague !

Vous pourrez effectuer sur ce site l'ensemble des démarches auprès de la collectivité concernant la vie de votre association.

Pour faciliter ces démarches et éviter d'avoir à ressaisir vos informations, nous vous invitons à créer votre compte usager.

Avec un seul identifiant et mot de passe, vous pourrez ainsi retrouver l'ensemble de vos services en ligne sur cet espace unique.

Une fois votre compte créé et la fiche d'identité de votre association complétée, vous pourrez accéder à un ensemble de télé-services (demandes de subventions, demandes de mise à disposition de matériels, demandes d'autorisations administratives, etc.)

**Fiche d'identité de l'association**

Cliquez pour créer ou mettre à jour la fiche d'identité de l'association

- 5 Compléter le formulaire pas-à-pas

Portail usager

Démarches en ligne Associations Budget participatif Mon profil

**Fiche d'identité de l'association 2**

Code de suivi  
XDKHSPGH

Voici la liste des pièces à joindre impérativement à votre demande de subvention :

1. Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire,
2. Un relevé d'identité bancaire,
3. Le dernier compte-rendu d'assemblée générale,
4. Une copie des comptes annuels de l'exercice N-1 (dont bilan, compte de résultat et annexe),
5. Le contrat d'engagement républicain

1 Pièces justificatives

2 L'association

3 Composition du bureau

4 Agréments / affiliations / autorisations

5 Participer à l'amélioration du service

6 Validation

RIB \*

Statuts \*

Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Utiliser un fichier du porte-document

- 6 Un point de vigilance doit être apporté concernant la thématique de votre association. En effet, le choix de cette thématique conditionne les formulaires auxquels vous aurez ensuite accès. Le thème de votre association est lié à ses statuts. En cas de doute sur la thématique de rattachement de votre association, merci de contacter la Direction Sport et Vie Associative de la commune.

**IMPORTANT !!!** Le type d'associations sélectionné conditionne les formulaires de demande auxquels vous aurez accès. En cas de doute, merci de contacter la Direction Sport et Vie Associative de la commune avant d'entamer de nouvelles démarches.  
Contact : 02 33 01 93 29 - Courriel : [associations@lahague.com](mailto:associations@lahague.com)

- Type d'association \*
- ☐ Associations sportives
  - ☐ Associations culturelles
  - ☐ Associations de développement durable (dont les associations de chasse)
  - ☐ Associations Affaires générales (associations de développement économique, de pêcheurs)
  - ☐ Associations de solidarités et animations du territoire (comité des fêtes, club des anciens, anciens combattants, prévention et lutte contre les exclusions, coopération internationale...)
  - ☐ Associations CCAS (Santé Prévention Recherche, Accès aux droits et aux services, Social et/ou caritatif et Insertion)
  - ☐ Associations Éducation-Enfance-Jeunesse (parents d'élèves)

- 7 Une fois celle-ci complétée et enregistrée, la fiche d'identité est transmise à la Direction Sport et Vie Associative pour validation.

- 8 Une fois votre fiche d'identité validée, vous pourrez la modifier et/ou accéder aux formulaires de demandes de subventions, de matériels, etc.

Portail usager

Démarches en ligne Associations Budget participatif Mon profil

Bienvenue sur le portail associatif de la Commune de la Hague !

Vous pourrez effectuer sur ce site l'ensemble des démarches auprès de la collectivité concernant la vie de votre association.

Pour faciliter ces démarches et éviter d'avoir à ressaisir vos informations, nous vous invitons à créer votre compte usager.

Avec un seul identifiant et mot de passe, vous pourrez ainsi retrouver l'ensemble de vos services en ligne sur cet espace unique.

Une fois votre compte créé et la fiche d'identité de votre association complétée, vous pourrez accéder à un ensemble de télé-services (demandes de subventions, demandes de mise à disposition de matériels, demandes d'autorisations administratives, etc.)

**Modifier la fiche d'identité de l'association**

Cliquez pour mettre à jour la fiche d'identité de l'association

### Exemple de listes de formulaires pour une association sportive :

**Code de suivi**

Un code de suivi peut être associé à vos demandes. Il facilite vos échanges avec les services.

Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

ex. : CNPHNTFB

**Valider**

Avec un seul identifiant et mot de passe, vous pourrez ainsi retrouver l'ensemble de vos services en ligne sur cet espace unique.

Une fois votre compte créé et la fiche d'identité de votre association complétée, vous pourrez accéder à un ensemble de télé-services (demandes de subventions, demandes de mise à disposition de matériels, demandes d'autorisations administratives, etc.)

**Modifier la fiche d'identité de l'association**

Cliquez pour mettre à jour la fiche d'identité de l'association

**TÉLÉ-services ASSOCIÉS**

 **ZIGZAG**  
Médiathèques de La Hague

 Ma connecter à mon compte lecteur

 **PAIEMENT EN LIGNE**

**Demander une aide financière**

[Demande de subvention de fonctionnement pour une association sportive et apparentée](#)

[Demande de subvention d'investissement pour une association sportive et apparentée](#)

[Demande de subvention de projet pour une association sportive et apparentée](#)

[Saisie du bilan de fonctionnement](#)

[Saisie du bilan d'investissement](#)

[Saisie du bilan de projet](#)

**Demander une aide matérielle**

[Demande de mise à disposition de chapiteaux et de matériels de festivités](#)

**Autres démarches**

[Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation](#)

[Autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire](#)



## 2 Les formulaires de demandes de subventions et de bilans

### À quoi ça sert ?

Trois types de formulaires de subventions sont définis :

- ❶ Des formulaires de demande de subventions de Fonctionnement : relatives à la vie courante d'une association.
- ❷ Des formulaires de demande de subventions Projet : relatives à l'organisation d'événements ou animations (peut comprendre un cycle d'activités) analysées en fonction de la thématique du projet.
- ❸ Attention : toutes les thématiques d'associations n'ont pas accès à ce type de demande.
- ❹ Des formulaires de demande de subventions d'Investissement selon des besoins spécifiques et délégations concernées.

**Attention : toutes les thématiques d'associations n'ont pas accès à ce type de demande.**

### Quand y avoir accès ?

- ➡ L'ensemble des éléments relatif au calendrier de demandes et de traitement des subventions est présenté plus haut dans le Guide.

### 1- L'accès aux formulaires de demande sur le Portail Usager :

L'accès aux formulaires de demande de subventions sur le Portail Usager n'est possible que durant les campagnes définies :

Pour les demandes de subventions de fonctionnement et de projets :

- 2 campagnes par an : du 1er au 30 avril et du 1er au 30 septembre.

Pour les demandes de subventions d'investissement :

- 1 campagne par an : du 1er au 30 avril.

### 2- Détails des campagnes de demande de subventions

Campagne de demande de subvention de fonctionnement :

Vous êtes une association dont l'exercice est basé sur l'année civile :

- ➡ Votre demande de subvention de fonctionnement doit être faite durant la campagne du 1er au 30 septembre de l'année N-I.

Vous êtes une association dont l'exercice est basé sur l'année scolaire :

- ➡ Votre demande de subvention de fonctionnement doit être faite durant la campagne du 1er au 30 avril de l'année N.

Campagne de demande de subvention de projets :

La date de votre projet est fixée entre le 1er janvier et le 31 août de l'année N+1 :

- ➡ Votre demande de subvention de projet doit être faite durant la campagne du 1er au 30 septembre de l'année N.

La date de votre projet est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année N :

- ➡ Votre demande de subvention de projet doit être faite durant la campagne du 1er au 30 avril de l'année N.

Campagne de demande de subvention d'investissement (ce type de demande concerne seulement les associations sportives et les solidarités) :

- ➡ Il n'y a qu'une seule campagne de demande de subvention d'investissement. Votre demande de subvention d'investissement doit être faite durant la campagne du 1er au 30 avril de l'année N.

Aucune demande de subvention ne sera acceptée en dehors des campagnes établies. En cas de difficultés pour remplir les formulaires de demandes dans les temps définis dans les campagnes, merci de contacter la Direction Sport et Vie Associative.



## Comment avoir accès aux formulaires de demande de subventions ?

En vous identifiant sur votre compte du Portail Usagers et en sélectionnant le formulaire souhaité sous votre fiche d'identité (voir photo plus haut dans le Guide).

### Cas des demandes de subventions de fonctionnement pour les associations à double thématique :

Attention, si votre association s'inscrit dans une double thématique (exemple : une association mettant en place à la fois des activités sportives et des activités culturelles), merci de contacter la Direction Sport et Vie Associative de la Commune afin que les modalités d'application des subventions vous soient présentées.

### Cas des projets à double thématique :

Attention, si votre projet s'inscrit dans une thématique autre que celle de votre association (exemple : une association sportive qui organise un concert), merci de contacter la Direction Sport et Vie Associative de la Commune afin que vous soit transmis le formulaire de demande correspondant.

## Conseils pour compléter votre demande de subvention

### ➡ Bien préparer ses documents :

- Établir un Budget prévisionnel équilibré,
- Avoir les données relatives à son association et plus particulièrement celles de la dernière année écoulée,
- Lire les critères de subventions relatifs à la délégation de rattachement de votre association ou de votre projet afin d'anticiper les attentes spécifiques.

### ➡ Informations et pièces à fournir :

- Informations sur la trésorerie (provisions sur comptes, espèces),
- Budget prévisionnel équilibré (total charges = total recettes),
- Effectifs de l'association,
- Bilan des activités de l'année écoulée,
- Projection sur les activités de l'année à venir,
- Informations sur les emplois, si concerné.

### Après avoir complété une demande, que devient-elle ?

- Une fois la demande effectuée, la Direction Sport et Vie Associative vérifie l'éligibilité et la transmet à la délégation de rattachement de votre association ou de votre projet.
- Le dossier est ensuite présenté en commission thématique pour avis puis en Conseil Municipal (ou Conseil d'Administration du CCAS le cas échéant) pour validation en cas d'avis favorable de la Commission ou du groupe de travail concerné.
- Après le vote du Conseil Municipal ou Conseil d'Administration du CCAS le cas échéant, transmission à la sous-préfecture pour le contrôle de légalité puis au retour, rédaction d'une convention le cas échéant et transfert au service Finances et à la Trésorerie pour mandatement.

Le traitement d'une demande de subvention : un formulaire de demande puis un formulaire de bilan

Hormis pour les cas exposés plus haut dans le Guide, les versements des subventions s'effectuent en deux temps :

- Pour les subventions de fonctionnement : 80% en début d'exercice et 20% en fin d'exercice après transmission des bilans.
- Pour les subventions de projet d'événement : 80% sur présentation d'un budget prévisionnel et 20% après le projet sur présentation du bilan du projet.
- Pour les subventions d'investissement : 80% avant l'achat sur présentation d'un justificatif et 20% après l'achat sur présentation d'un justificatif.

Pour les trois types de subventions, le deuxième versement et la définition de son montant exact sont conditionnés au bilan d'activités transmis par chaque association bénéficiant d'une subvention.

Les formulaires de bilan de fonctionnement, de projet et le cas échéant d'investissement sont accessibles dans la liste des formulaires sur le Portail Usagers tout au long de l'année.



## Conseils pratiques :

### Mode brouillon :

La fiche d'identité et les différents formulaires disposent d'un mode brouillon en cas de besoin. Ces brouillons peuvent être récupérés à tout moment dans l'onglet « Mon Profil » puis « Mes demandes » :

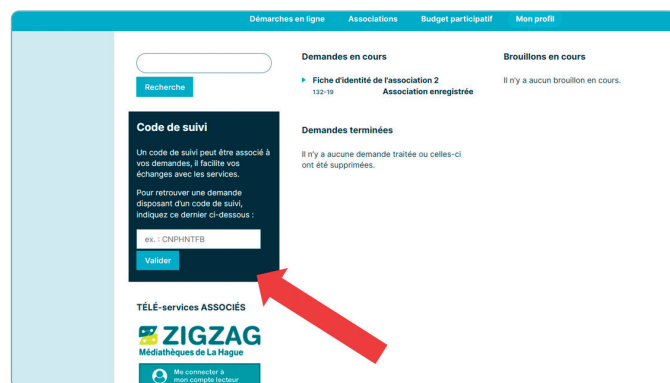


### Suivi de ma demande de subvention :

Trois mails vous sont envoyés pour suivre votre demande de subventions :

- 1 Un premier mail accuse la réception de votre demande.
- 2 Un deuxième mail vous informe que votre dossier de demande est complet et qu'il va être analysé par la délégation de rattachement de votre association ou de votre projet.
- 3 Un troisième mail vous annonce si la demande de subvention a été votée par le Conseil Municipal ou non.

Pour autant, il est possible de suivre plus en détail l'évolution du traitement de votre demande. Pour se faire, il vous suffit de récupérer le code de suivi de votre demande dans le premier mail envoyé (attestant de la complétude de votre dossier de demande) et de l'inscrire dans la vignette « Code de suivi » à gauche de la page du Portail Usager. Vous aurez ensuite accès à une frise chronologique des étapes de suivi de votre demande (dossier complet / en attente de passage en commission / avis de la commission / etc.) :



### Accès aux autres formulaires du Portail Usager et à la boîte à outils des associations :

En plus des formulaires de demandes de subventions, vous avez également accès à d'autres formulaires de demande sur le Portail Usager. À titre d'exemple :

- Formulaire de demande de mise à disposition de chapiteaux et de matériels de festivités,
- Formulaire d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation,
- Formulaire d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire,
- Etc.

Au-delà des formulaires de demandes auprès de la Commune et du CCAS, plusieurs documents peuvent être mis à votre disposition sur le Portail Usagers à la suite des formulaires sous forme de « Boîte à Outils » :

- Exemple du Contrat d'Engagement Républicain
- Plan Communal de Développement Durable
- Charte Graphique d'utilisation du Logo de la Commune
- Etc.

### 3 Relations avec la Commune ou le CCAS

---

#### a) Comment valoriser le partenariat avec la Commune ou le CCAS ?

Un soutien par voie de subvention, de prêt de matériel ou encore de mise à disposition d'équipements doit faire l'objet d'une valorisation. Cette valorisation peut se faire par l'identification de l'aide de la Commune ou du CCAS sur vos supports de communication :

- Logo sur les flyers,
- Site internet de l'association,
- Réseaux sociaux,
- Etc.

L'usage d'un logo de la Commune ou du CCAS est soumis à validation préalable auprès de la Direction de la Communication de la Commune : [communication@lahague.com](mailto:communication@lahague.com)

Un document rappelant les conditions d'usage du logo de la Commune est mis à votre disposition sur le Portail ou sur demande auprès de la Direction Sport et Vie Associative de la Commune.

#### b) Contacts et renseignements :

Commune de La Hague  
Direction Sport et Vie Associative  
8 rue des Tohagues – BP217  
Beaumont-Hague - 50440 LA HAGUE

À votre écoute par téléphone, mail  
ou sur Rendez-vous au 02 33 01 93 29

Du lundi au jeudi  
8h-12h / 13h30-17h30  
Vendredi  
8h-12h / 13h30-16h30  
[associations@lahague.com](mailto:associations@lahague.com)

---

CCAS de La Hague  
1, place de la Mairie – BP215  
Beaumont-Hague - 50440 LA HAGUE

À votre écoute par téléphone ou mail  
02 33 01 83 90  
[associationsccas@lahague.com](mailto:associationsccas@lahague.com)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

